

L'Essor : 120 ans et une nouvelle équipe

Après une certaine période d'incertitude et de restructuration, **L'Essor** a pris un nouveau départ l'année de ses 120 ans. Lors de son Assemblée générale (qui s'est tenue le 21 juin 2025 à la Maison des associations à Yverdon-les-Bains), diverses décisions importantes ont pu être prises.

Révision et adoption des statuts

Tout d'abord, les membres présents ont accepté à l'unanimité les statuts qui leur étaient proposés. Ceux-ci avaient d'ailleurs été révisés collectivement en amont, par les participant-e-s à l'Assemblée. L'Essor a ainsi consolidé son statut d'association, en conformité avec le Code civil suisse.

Nos abonné-e-s de longue date ne manqueront pas de nous reconnaître dans nos deux premiers articles :

Article 1

Sous le nom de **Journal L'Essor** est refondée une Association à but non lucratif régie par les articles 60 et suivants du Code civil suisse et par les présents statuts.

L'Association Journal L'Essor est politiquement et confessionnellement indépendante. Sa durée est illimitée.

Article 2 Buts

L'Association a pour buts de :

- promouvoir le rapprochement entre les humains et leur compréhension réciproque, vers un monde plus fraternel.
- promouvoir la cause de la paix, la pratique de la solidarité, le respect de la vie et l'ouverture à la créativité, par une

approche humaniste et inclusive.

- défendre en Suisse la liberté d'opinion, la liberté d'expression et la liberté de la presse.

Pour atteindre ces buts, l'Association peut, notamment :

- poursuivre la publication du Journal L'Essor, périodique suisse fondé en 1905 et portant le numéro ISSN 1023-5663.
- produire des publications ponctuelles : séries thématiques, collections de tirés-à-part ou autres moyens de poursuivre les buts ci-dessus.
- participer ou assister à des événements publics et/ou privés, comme des conférences, forums, présentations, marches ou autres manifestations.
- Maintenir un site web.
- Gérer et mettre en valeur les archives centenaires du journal L'Essor et de l'association.

Compte tenu de la domiciliation de la majorité des membres des différentes instances, le siège de l'Association est à La Chaux-de-Fonds.

3

L'association

Après plusieurs années durant lesquelles le travail de L'Essor reposait sur un petit nombre de personnes, les nouveaux statuts clarifient mieux qui fait quoi. L'association compte maintenant ces différents organes : l'Assemblée générale, le Comité, l'Équipe de rédaction et l'organe de contrôle des comptes.

Le Comité est constitué comme suit : Mario Bélisle, président, Luc Nirina Ramoni, vice-président, Daniel Jeanneret, trésorier, Rémy Cosandey, Edith Samba, Frédérique Steiger, Pjotr Haggenjos, Renée Hachem-Béguin et Françoise Devillaz.

L'Équipe de rédaction est composée de : Rémy Cosandey, rédacteur-responsable, Edith Samba, Luc Nirina Ramoni, Renée Hachem-Béguin, Pjotr Haggenjos.

Pour la **vérification des comptes** sont nommé-e-s: Gloria Barbezat et Alain Prêtre. Suppléant: Pierre-Ami Béguin.

Par cette Assemblée du 21 juin 2025, L'Essor prend un nouveau départ, avec des forces nouvelles qui viennent renforcer les anciens membres du comité rédactionnel. On peut espérer que le journal fasse de nouveaux abonnés et qu'il ait encore de beaux jours devant lui.

La journée s'est terminée par une passionnante présentation du journaliste et photographe animalier Alain Prêtre « **Le loup, ange ou démon ?** ».

Le conférencier a passionné son auditoire en montrant ses superbes photographies qui, pour être prises, ont exigé des heures de patience.

– RCy

Devenez membre de l'association

Toute personne qui se reconnaît dans nos buts cités plus haut peuvent devenir membre de l'association.

L'adhésion est INDÉPENDANTE de votre abonnement au journal. Formellement, elle vous permet de participer (avec droit de vote) à l'assemblée générale annuelle, d'élire les membres du Comité et, éventuellement, d'y être élu-e vous-même.

Par souci d'inclusion, la cotisation annuelle est fixée au prix minimal de 20. – francs, mais vos dons de soutien sont bienvenus. Vous pouvez adhérer en versant simplement votre cotisation à notre compte Postfinance, n° IBAN CH97 0900 0000 1200 2620 0.

Les statuts complets et diverses autres informations utiles vous seront alors envoyés.